

PV No 6 de la séance du Conseil Communal du mercredi 1^{er} février 2017.

Présidence : M. Alain JOUFFREY, Président.

Ordre du jour :

1. Appel.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Assermentation de deux nouveaux Conseillers, M. Matthias JACQUEMAI et M. Marc-Antoine SIEGWART.
4. Adoption du PV de la séance du 7 décembre 2016.
5. Nomination de la Commission de gestion.
6. Communications du Bureau.
7. Communications de la Municipalité.
8. Préavis n° 01/02.2017 – demande d'un crédit de Fr. 184'700.- pour financer le remplacement de la conduite d'eau potable En Senaugin.
9. Simples questions.
10. Contre-appel.

1) Appel.

Il est 20h00 lorsque le Président ouvre la séance.

Les Conseillers et Conseillères suivant(e)s sont excusé(e)s :

Mesdames et Messieurs	Florence PORECCA Barbara DELLWO Philipp LANGER Michelle STRICKER	Jacques ROCHAT David CLENIN Yves MORAND
-----------------------	---	---

Absents : Messieurs	Matthias JACQUEMAI	Raymond TARDY
------------------------	--------------------	---------------

56 membres du Conseil étant présents, l'Assemblée peut délibérer valablement, cela en accord avec les dispositions contenues à l'article 55 du règlement du Conseil.

2) Adoption de l'ordre du jour.

La parole n'étant pas demandée, le sujet est clos.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité des membres présents.

3) Assermentation de deux nouveaux Conseillers, M. Matthias JACQUEMAI et M. Marc-Antoine SIEGWART.

M. Matthias JACQUEMAI est absent.

Le Président procède à l'assermentation d'un nouveau conseiller, M. Marc-Antoine SIEGWART.

4) Adoption du PV de la séance du 7 décembre 2016.

La parole n'étant pas demandée, le sujet est clos.

Le PV n° 5 est accepté à l'unanimité des membres présents.

5) Nomination de la Commission de gestion.

M. Michel CONNE présente
M. Louis-Claude PITTET présente
M. Philippe CHABLE présente
M. Luc MORET présente
M. Steve BUGNON présente
M. François LUDWIG présente
M. Michel CONNE présente

M. François LUDWIG
Mme Véronique SAVIOZ
Mme Sandra BASTOW
M. Pierre ENDERLIN
M. Philippe DEILLON
M. Jean-Noël FANGUIN
M. Michel PERRIARD

En l'absence d'autres candidats, le Président propose d'élire cette commission par acclamation. L'Assemblée accepte à l'unanimité des membres présents.

6) Communication du Bureau.

Le Président informe que la sortie annuelle du Conseil aura lieu le samedi 20 mai 2017.

7) Communications de la Municipalité.

M. Daniel MOSINI, Syndic, nous fait part de ce qui suit :

a) Employés communaux.

Selon l'art. 37 du statut du personnel communal, les employés reçoivent une prime de fidélité pour années de services dans la Commune.

Dans le courant de l'année 2017, sept collaborateurs communaux bénéficieront de ces dispositions (six en 2016). Il s'agit de:

- Mme Melissa CHAMPOD, collaboratrice au service administratif, pour 5 ans de services ;
- Mme Fabienne CLOUX, responsable de l'accueil de midi, pour 5 ans de services ;
- Mme Nathalie BATAILLARD, monitrice d'accueil à la Cabane des Jeunes et responsable de la cantine, pour 5 ans de services ;
- Mme Roxane METRAUX, responsable de la Cabane des Jeunes, pour 5 ans de services ;
- M. Tommaso MELCHIORRE, responsable des bâtiments pour 5 ans de services ;
- Mme Blandina RIBEIRO, aide-concierge au collège du Cherrat, pour 20 ans de services ;
- M. Christophe COTTING, responsable du SUPCI, pour 20 ans de services.

Nous les remercions pour leur engagement et fidélité vis-à-vis de la Commune.

Mme Barbara REGAMEY, Municipale, nous fait part de ce qui suit :

a) Engagement au Service de l'urbanisme, des infrastructures et de la police des constructions (SUPCI).

Le SUPCI est sollicité pour un nombre croissant de tâches diverses. Il est arrivé à une taille critique. Ainsi, la Municipalité a décidé d'engager un collaborateur technique à 100% et de proposer aux Communes voisines une collaboration en matière de police des constructions.

La Municipalité a mis un poste au concours dans différents journaux. Nous avons reçu 38 candidatures. 5 candidats ont été auditionnés.

La Municipalité a décidé d'engager M. Thomas RUEDIN de Crissier dès le 1er mars prochain.

Une partie de ce poste sera dévolu à des prestations externes servies à des Communes voisines.

Nous lui souhaitons, d'ores et déjà, la bienvenue.

M. Stéphane PORZI, Municipal, nous fait part de ce qui suit :

a) Aménagement d'une nouvelle caserne de pompiers à l'arsenal.

Suite à l'envoi du décompte définitif des travaux en novembre dernier, l'Etablissement cantonal d'assurance contre l'incendie (ECA) a confirmé le versement d'une subvention pour la construction d'une nouvelle caserne au chemin de la Vergognausaz 45.

Par son courrier du 1er décembre dernier, l'ECA nous a annoncé que sa subvention s'élèverait à Fr. 532'585. –.

Ce montant nous a été versé le 13 décembre dernier. Il correspond à un peu moins de 50% du coût des travaux relatifs au service du feu (Fr. 1'181'150.–). Cette subvention sera portée

en déduction du coût des travaux pour le calcul du montant du loyer.

Mme Carine TINGULEY, Municipale, nous fait part de ce qui suit :

a) Mouvement de la population en 2016.

Nous souhaitons vous communiquer le mouvement de la population intervenu lors de l'année écoulée.

La population au 31 décembre 2016 se monte à 5'868 personnes, soit une augmentation de 100 personnes par rapport au 31 décembre 2015 (5'768).

5'733 personnes (97.70%) sont établies (en résidence), soit 3'608 suisses et 2'125 étrangers. 135 personnes sont en séjour.

Les diverses mutations au sein de notre population en 2016 se présentent de la façon suivante:

Arrivées de personnes de nationalité suisse:	250
Arrivées de personnes étrangères:	351
Départ de personnes de nationalité suisse:	216
Départ de personnes étrangères:	283
Naissances (comprises dans les arrivées):	58
Décès (compris dans les départs):	23
Mariages:	26
Divorces:	26
Séparations:	47
Naturalisation:	41

b) APEMS et AREMS.

La base légale oblige les Communes à engager du personnel formé, dès que deux plages de garde sont proposées aux parents, ce qui n'est pas le cas lorsqu'il n'y a qu'un accueil de midi (AREMS).

Ainsi, suite à l'ouverture en août dernier d'un accueil pour enfants en milieu scolaire (APEMS), le Canton nous a demandé de nous mettre en conformité.

Dans un premier temps, la responsabilité de cette structure a été confiée à l'association du Cerf-volant. Cependant, pour faciliter la gestion et en accord avec le Cerf-volant, la Municipalité a décidé de mettre au concours un poste de responsable de l'APEMS et de l'AREMS à 40%.

Les postulations ont été soumises à l'Office de l'accueil de jour, afin de vérifier que les

candidats répondaient bien aux multiples exigences du Canton en matière de formation et d'expérience professionnelle.

Seuls quatre dossiers étaient recevables. Après audition, la Municipalité a décidé d'engager Mme Patricia VISCONTI dès le 1er janvier dernier.

8) Préavis no 01/02.2017 – demande d'un crédit de Fr. 184'700.- pour financer le remplacement de la conduite d'eau potable En Senaugin.

La Commission suivante est nommée par le Bureau :

M. Luc MORET
Mme Camille DUFEY
M. Guy GUERITZ

M. Jacques ROCHAT
M. Christian BOILLAT

Suppléants :

M. Dominique DUBUGNON

M. David LA FRAMBOISE

9) Simple questions.

M. Michel CONNE, est étonné que, lors de la séance du 7 décembre 2016, les Conseillers aient accepté le budget d'un montant de 47 millions sans poser une seule question. S'il avait été demandé de voter sur l'achat d'une remorque, on aurait débattu sur la couleur de la bâche et du type de véhicule qui aurait pu la tracter mais pour le ménage communal qui concerne chacun d'entre nous, pas de questions. Il sait que ce n'est jamais facile de parler en public mais on peut toujours préparer son texte et le lire. Il sait aussi que le budget c'est beaucoup de chiffres ce qui rebute plus d'un. Il ne faut pas oublier que ce budget est très important. On doit l'utiliser pour le personnel, la voirie, les écoles, la police, les prestations sociales etc. Ce qui n'est pas une petite affaire. Alors n'hésitez plus, il n'y a pas de questions stupides. La Commission des finances apprécie votre confiance et il est persuadé qu'il en est de même de la part de la Municipalité; vos questions sont appréciées et la Municipalité y répond volontiers. Il remercie l'assemblée de son attention.

M. Louis-Claude PITTET demande comment se passe le déneigement au Chemin de la Damaz, à la route de Villars-sous-Yens, entre le rond-point et Marcy. Le trottoir était déneigé d'un côté et de l'autre mais pas au milieu ce qui rendait l'accès à la patinoire difficile. Au Pont Rouge le sol était aussi glissant que la patinoire de Marcy. Il demande si les machines étaient en panne.

M. Roger BURRI informe qu'effectivement, au Ch. de la Damaz, ils ont essayé de lutter sans succès contre la bise et pour les autres endroits mentionnés par M. PITTET, il doit faire un mea culpa. Effectivement c'est un oubli de la part du service de la voirie. Le cheminement vers la patinoire a été oublié car c'est son premier hiver. Ils en ont en parlé avec la direction du service et ils vont être attentifs aux remarques des citoyens qui ont fait part de quelques doléances. Ils tâcheront de faire mieux.

M. Dominique DUBUGNON explique qu'après plusieurs semaines sous le brouillard, il a pu observer des mesures de particules fines dans certaines communes qui montaient. Il aimerait savoir si notre Commune mesure les particules fines et si oui, qu'elles sont les actions prévues en cas de dépassement des taux.

Mme Barbara REGAMEY informe que la Commune de Saint-Prex n'a pas ces mesures systématiques. Il y a des contrôles que le Canton de Vaud effectue mais ce n'est pas récurrent.

M. Dominique DUBUGNON lui demande s'il est envisagé de faire un investissement pour faire ce genre de mesures.

M. Daniel MOSINI demande si M. Sylvain RODRIGUEZ, Directeur de l'environnement du Canton de Vaud, accepte de bien vouloir répondre.

M. Sylvain RODRIGUEZ répond, qu'en effet, il n'y a pas de mesures systématiques de la qualité de l'air à Saint-Prex. Ce sont des mesures compliquées c'est pourquoi ils mesurent seulement sur 7 points spécifiques du Canton. Par contre, à l'entrée du Ch. Vergognausaz, il a une boîte blanche avec un couvercle bleu. C'est un capteur de dioxyde d'azote, un pollueur traceur pour le trafic automobile. Nous avons donc quand même à Saint-Prex un point de mesure qui permet d'avoir une petite idée de la qualité de l'air. S'il dit une petite idée, c'est que ce n'est pas une mesure en continu. Ce sont des mesures qui représentent une moyenne sur un mois. Ce sont des valeurs pour des moyennes annuelles et qui ne permettent pas de mettre en évidence un pic de pollution comme on a remarqué ces temps. Ce n'était pas tout à fait un pic de pollution au sens de la législation. Des valeurs journalières ont été dépassées mais pas de manières régulières sur le territoire. Néanmoins, sur demande de certaines communes, la Direction générale de l'environnement fait des mesures.

M. Luc MORET a une remarque à faire concernant les mails que les Conseillers reçoivent, il y a juste le lien et après c'est dur de retrouver les pièces sur extranet. Il souhaiterait recevoir un mail avec un bonjour et les pièces en annexes.

Mme Chantal COURTAIS-REY lui explique que le mail qu'il reçoit est un mail automatique d'événements d'extranet. Elle envoie un mail à tous les Conseillers avec toutes les pièces en annexe. Elle vérifiera avec M. Luc MORET la raison pour laquelle il n'a pas reçu ses courriels.

M. Philippe DEILLON a été voir sur internet les membres des Commissions et il a constaté qu'elles n'étaient pas toutes justes. Mme Chantal COURTAIS-REY va aller vérifier et corriger.

M. Frédéric BERTHOUD aimerait transmettre les remerciements de la population pour la patinoire qui a beaucoup de succès. Comme nous n'avons pas eu un hiver indien, il s'intéresse aux statistiques de fréquentation.

M. Stéphane PORZI informe qu'actuellement Fr. 8'000.00 ont été encaissés pour location de patins.

Mme Sylvie FUCHS aimerait connaître l'avancement sur le dossier d'aménagement du territoire de notre Commune.

M. Daniel MOSINI informe qu'effectivement ils ont transmis pour examen préalable l'année passée un dossier sur la zone réservée et les terrains au bord du lac. Ils ont eu un retour du Canton au mois de novembre et une séance avec le chef de service du SDT et des collaborateurs. La Municipalité est en train de préparer un complément pour cet examen. Les règles du jeu ont changé dans le courant de l'année ; modification des dates de références qui sont passées de 2008 à 2014 ce qui impacte davantage la Commune. Néanmoins, ce ne sont pas les chiffres définitifs car le Canton n'a pas pris de décisions définitives. La Municipalité est toujours sur le dossier et elle est toujours partagée à être proactifs ou à l'inverse, laisser faire. La Municipalité suit le dossier avec attention ; ce n'est pas un sujet simple et ça ne peut pas faire des heureux.

10) Contre-appel.

Il est fait.

La séance est levée à 20h35.

Le Président :

Alain Jouffrey



La Secrétaire :

Chantal Courtais-Rey